

PROPOSITIONS DE L'UNITÉ DE LA PROPRETÉ ET DU DÉNEIGEMENT

Les moyens d'intervention contenus dans le *Programme de la propreté et de l'entretien 2007-2010* étaient intégrés aux trois axes d'intervention. Pour ce nouveau *Programme de propreté 2011-2015*, nous croyons que nous devons poursuivre nos actions sous ces mêmes trois axes d'intervention.

- ❖ Le comportement des citoyens;
- ❖ L'organisation du travail dans les arrondissements et avec les partenaires externes;
- ❖ L'inspection et à la réglementation.

LE COMPORTEMENT DES CITOYENS

Poursuivre les objectifs du *Programme de propreté et d'entretien 2007-2010* :

1. Maintenir « La Grande Opération Montréal.Net », incluant la campagne de mobilisation avec les stations de radio au printemps et en faire un événement annuel;
2. Renforcer le partenariat entre les éco-quartiers et les arrondissements en proposant aux arrondissements des protocoles annuels plus précis;
3. Initier un programme d'adoption d'une rive, d'un îlot de verdure, d'un petit parc par les citoyens et regroupements de citoyens, les corporations ainsi que les autres partenaires, de manière à favoriser l'engagement et l'implication des résidants;
4. Soutenir, avec le concours des organisations communautaires, tels les éco-quartiers et les ZIP (Zone d'intervention prioritaire), un programme de nettoyage des rives et de la réduction des dépôts sauvages;

5. Favoriser davantage la coalition des partenaires, des résidants et des organisations communautaires pour contrer la prolifération des graffitis sur les domaines publics et privés;
6. Préparer un programme d'éducation, de sensibilisation et de prévention destiné aux écoles, au Conseil jeunesse et autres institutions publiques, telles les commissions scolaire.

Nouvelles propositions pour le *Programme de propreté 2011-2015* :

7. **Promouvoir plus d'efforts pour la propreté sur les artères commerciales (commerçants et sociétés de développement commercial);**
8. **Sensibiliser et soutenir les citoyens dans leurs actions à prendre pour maintenir l'état de propreté des ruelles (propreté et émondage des arbres);**
9. **Promouvoir les actions de réemploi des encombrants et l'utilisation des éco-centres comme lieu de disposition;**
10. **Sensibiliser les citoyens à adopter l'utilisation de « colonnettes » pour l'affichage libre (campagne d'information, site Internet Ville /localisation).**

L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Poursuivre les objectifs du *Programme de propreté et d'entretien 2007-2010* :

11. Maintenir les interventions sur le domaine privé pour l'enlèvement des graffitis 2011-2015 et par la suite, abandonner progressivement le programme en faveur d'une prise de responsabilité par les propriétaires;
12. Diffuser les meilleures pratiques de gestion, telles les initiatives des arrondissements liées à des nouvelles méthodes d'organisation du travail;
13. Maintenir les brigades de propreté sur l'ensemble des artères commerciales et lieux touristiques du territoire;
14. Revoir les protocoles d'ententes liant les arrondissements et les organisateurs des rassemblements populaires afin d'assurer le respect des infrastructures et des lieux publics, notamment par un dépôt de garantie exigé aux organisateurs;
15. Reconduire (mise à jour) les ententes de collaboration avec la Société de transport de Montréal décrivant le partage des responsabilités entre cette dernière et les arrondissements pour l'entretien des abords des stations de métro;
16. Conclure des ententes de collaboration avec les compagnies de chemin de fer et des installations portuaires pour l'entretien des abords de leurs installations;
17. Lutter contre l'affichage sauvage et bâtir un plan d'action pour le contrer.

Nouvelles propositions pour le *Programme de propreté 2011-2015* :

18. **Analyser et proposer des solutions afin de diminuer le taux de plaintes et de requêtes relatives à la collecte des matières résiduelles et du dépôt illégal des déchets. (Ces deux activités de propreté génèrent 65% des demandes);**
19. **Favoriser une meilleure utilisation des systèmes de gestion informatisés (exemples : parcours opérationnels, gestion des plaintes, éradication du graffiti, etc.);**
20. **Améliorer la propreté visuelle du mobilier urbain (peinture et entretien : bancs, bornes d'incendie, signalisation, lampadaires, graffitis et affichage sauvage), faire l'entretien des pousses végétales non souhaitables (fausses d'arbres, gourmands, pavés décoratifs, jointement de deux surfaces, etc.) et consolider les normes d'aménagement et de construction afin de diminuer la prolifération éventuelle de ces derniers.**
21. **Identifier les meilleurs contenants de collecte des matières résiduelles sur les artères commerciales, les boulevards, les parcs, etc.;**
22. **Planter dans chacun des arrondissements un modèle unique afin d'offrir des modules d'affichage libre;**
23. **Améliorer la propreté aux abords des chantiers privés et publics tout au long de la réalisation du projet;**
24. **Planter une brigade hivernale sur l'ensemble des artères commerciales et les lieux touristiques. La brigade partagera ses interventions d'entretien entre la propreté et l'amélioration des activités de déneigement.**

L'INSPECTION ET LA RÉGLEMENTATION

Poursuivre les objectifs du *Programme de propreté et d'entretien 2007-2010* :

25. Finaliser l'adoption (arrondissement) d'un cadre réglementaire facilitant l'application de la réglementation et une uniformisation des peines et amendes;
26. Simplifier les modalités d'application de la réglementation et réduire les délais de traitement, en collaboration avec les représentants du contentieux et de la cour municipale;
27. Intensifier les interventions auprès des commerçants afin que ceux-ci se conforment à la réglementation municipale concernant la gestion de leurs déchets, l'installation de poubelles et de cendriers et la présence de conteneurs fermés (déchets ou viandes non comestibles);
28. Adopter (arrondissement) dès 2011, un règlement obligeant les propriétaires à enlever les graffitis sur leurs bâtiments.

Nouvelles propositions pour le *Programme de propreté 2011-2015* :

29. **Effectuer le contrôle de l'affichage autrement que sur les surfaces réservées (module d'affichage libre) à ces fins (voir à l'application de l'article 20 du *Règlement sur la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain ou son équivalent*);**
30. **Renforcer le travail des inspecteurs aux abords des différents chantiers et des grands ensembles d'immeubles à logements;**
31. **Promouvoir la visibilité des inspecteurs du domaine public (uniforme et véhicule).**